

# ZFE : ZONE A FORTE EXCLUSION

Toulouse, le 15 Janvier 2023 - Dominique Piussan

## EMMANUEL MACRON : FAIBLE AVEC LES FORTS, FORT AVEC LES FAIBLES.

La ZFE a été imposée aux états membres par l'Europe.

**21 mai 2008** : l'origine de la ZFE, une directive du parlement européen et du conseil qui concerne la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

**24 octobre 2019** : arrêté de la cour de justice de l'union européenne, condamnant la France pour manquement aux obligations issues de la précédente directive.

La ZFE s'applique aux agglomérations de plus de 150 000 habitants. L'État a pris du retard dans sa mise en application, notamment pour les contrôles systématiques.

L'objectif officiel des ZFE est de diminuer les émissions d'oxydes d'azote (les NOx) et de particules fines. C'est ce dernier point qui rend les diesels anciens « infréquentables ».

Pour notre métropole occitane, cette ZFE comprend la ville de Toulouse à l'intérieur du périphérique, mais aussi la partie ouest, jusqu'à une partie de Tournefeuille et de Colomiers.

L'application à Toulouse s'est faite à partir de mars 2022, en commençant par les poids-lourds, les fourgons et les fourgonnettes Crit'air 4 et 5, ainsi que les véhicules non classés. Au 1er janvier 2023 cela a été au tour des voitures, des motos et des scooters 4 et 5.

Dans l'embarras politique et afin de se dédouaner, Mr le Maire de Toulouse demande à l'Etat de prendre ses responsabilités avec des contrôles automatisés ( d'ores et déjà repoussés au mieux au premier semestre 2024) et l'intervention de la Police Nationale.

Il n'y a aucune harmonie sur le territoire national, chaque président de métropole applique son propre cadre à son rythme.

Pour les professionnels de l'automobile, plus de 180 000 véhicules seront concernés au total et 300 000 de plus si on ajoute les départements voisins de l'agglomération toulousaine. Pour les responsables de la métropole, ce chiffre est nettement revu à la baisse car seulement 45 000 véhicules seraient concernés !

La ZFE.....c'est toujours les mêmes qui trinquent !

- Même avec des aides, (quel montant ?) pour la majorité de la population, il est impossible d'accéder à l'achat d'une voiture électrique ou hybride, c'est trop cher !
- À quoi servent les Contrôles Techniques ?
- Un crit'air 2 peut être beaucoup moins bien entretenu qu'un crit'air 5 validé au Contrôle Technique.
- Les titulaires d'un crit'air 4 et 5 ne pourront plus bénéficier d'un stationnement résident.
- Aucune règle commune d'une ville à l'autre, comment fait-on pour circuler ?
- La population extérieure ne peut plus venir travailler dans Toulouse.
- Les parkings relais sont d'ores et déjà saturés.
- Certains maires des communes limitrophes ne sont absolument pas d'accord pour récupérer le CO2 de la métropole qui, **comme tout le monde l'a compris, ne peut pas traverser le périphérique** 😊
- Les petits artisans n'ont pas les moyens de racheter des véhicules au bon Crit'air.

- Les syndicats patronaux de la Haute-Garonne montent au créneau pour alerter les autorités de l'impact de l'application de la ZFE sur leurs salariés et donc sur leur activité.
- 52 jours pour les petits rouleurs, pour qui ? Pourquoi ? Pour aller où ? Comment ? Dans quelles conditions ? Déclaration préalable, atteinte à la vie privée, verbalisation si on ne respecte pas son trajet, stupidité du système, que fait-on en cas d'urgence ?
- Cela ne peut être en aucun cas pour des travailleurs.
- Quid des entreprises installées à l'intérieur de la zone et qui ne seront desservies ni par le tram ni par le métro ou une ligne de bus ? (exemple YéO Frais qui produit 560 millions de yaourts par an, implanté depuis 1968 est dans la ZFE) ; 230 salariés, À partir du 1er janvier 2024, les deux tiers des salariés ne pourront plus venir travailler avec leur véhicule. Ils travaillent en 3x8, habitent pour la plupart en dehors de l'agglomération ( plus de 30 km) et n'ont pas de transports en commun à 5h du matin.
- MEDEF et CPME 31 : Quel avenir pour les commerçants du centre-ville ? Les artisans ? Les salariés des PME ?
- Les véhicules de collection (de 30 ans ou plus) peuvent rentrer dans la ZFE mais ne seront assurés que pour le loisir, avec des jours et des heures d'utilisation imposés.
- Mr François Chollet, Vice président de la métropole, chargé de l'écologie du développement durable et de la transition énergétique, précise que depuis deux ans, des aides qui fonctionnent très bien ont été mises en place pour remplacer la voiture. 4700 personnes en ont bénéficié pour acheter... un Vélo ! Majoritairement électrique !
- Quelle électricité ? D'où sort-t-elle ? Nous ne pouvons plus nous chauffer, et les quelques stations de rechargement qui jalonnent notre territoire sont en permanence en manque d'approvisionnement.



- Une **Peugeot 207** de 2008 (**75 chevaux Din**, essence, 5L/100km) **Crit'air 2**, sera demain bannie de la ZFE alors que dans le même temps, le dernier **Ford F150 Raptor** ( 2,20 m de large par 5,90 m de long, **450 chevaux Din** , essence, 20 L/100km) sera **Crit'air 1** ... Mais nous aurions pu prendre aussi l'exemple d'un « tank Electrique » comme l' **AUDI Q8** de 2,5 tonnes **500 Chevaux Din** et 90 000 € qui lui sera le bienvenu à Toulouse. (**Crit'air 0**)

Injustice sociale flagrante, inégalité des territoires, incompétence de l'état, avec en point de mire un « tout électrique » alors que nous sommes dans une crise énergétique sans précédent, due en grande partie à l'abandon du nucléaire par Mr Macron et son prédécesseur.

Précisons qu'une twingo électrique de base coûte 25 000 € avec un certain nombre d'embûches avant d'arriver à bon port.

Peut-être avez-vous eu comme moi la chance de fréquenter les autoroutes cet été ? Une station sur deux est en manque d'électricité quand ce n'est pas de chargeur, quand vous avez la chance d'en trouver ! Il ne faut pas être pressé, car la charge rapide en station service est de de 30 minutes pour 80 % de votre capacité ( s'il n'y a pas la queue).

Il est entre autres déconseillé d'utiliser la climatisation, ça consomme trop ! Les phares aussi d'ailleurs, les dénivelés sont à éviter, et le vent de face aussi ! tant que nous y sommes, un petit conseil, n'allumez pas votre poste radio.....**rien que du bonheur** ! Et n'oublions pas que, déjà

dans certaines villes de France, le prix de la recharge électrique de votre voiture est supérieur au prix du plein d'essence ou de diesel.

Précisons qu'un plein de carburant ne prend que 2 mn à la pompe, pour ce qui est de votre véhicule électrique, voici le calcul de votre temps de charge :

« il vous suffit juste de diviser la taille de la batterie par la puissance du chargeur embarqué de votre voiture. Car oui c'est bien ce dernier qui prime sur la puissance de charge maximale délivrée par la borne ! Et enfin vous multipliez par 60 pour exprimer le résultat en minutes » .....tout ceci pour savoir combien de temps vous allez devoir patienter, bon courage !

Mais avant toute chose : nous n'avons pas d'électricité...

Bien conscients de la nouvelle fracture que ce dispositif va encore créer au sein de la population.  
**Reconquête agit !**

**Nous avons besoin de vous !**

**Signez, et partagez cette pétition !**

Quel que soit notre lieu de résidence, nous sommes TOUS concernés.  
Cliquez sur l'image :



Notre prochaine action, comme ici à Lyon, le déploiement de cette banderole sur les ponts de la rocade Toulousaine.

